

ARRETE

portant réglementation de la circulation et du stationnement le Dimanche 22 Octobre 2017

N° 17/096

Le Maire de LA VILLE AUX DAMES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'à l'occasion de la course pédestre « Courir Santé », il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement le dimanche 22 octobre 2017 de 8h00 à 13h00 afin d'éviter tout risque d'accident,
Considérant que cette réglementation sera assouplie pour les véhicules de secours et pour les riverains,
Considérant la demande formulée par Monsieur Phalippou de l'association « Courir Santé »,

ARRETE

Article 1 : L'avenue Marie Curie (du pont SNCF à la Levée de la CD 751), les rues Colette, Mme de Montbazou, Gabrielle d'Estrées jusqu'à l'Avenue Jeanne d'Arc, Jeanne d'Arc jusqu'à la rue Eugénie Grandet, Eugénie Grandet, Mado Robin jusqu'à la rue Jeanne Hachette, Comtesse de Ségur, Marie Stuart, Raymonde Meunier, Léonor Fini, Laure de Balzac, Madeleine Renaud seront barrées le **Dimanche 22 octobre 2017 de 8h00 à 13h00** ainsi que les rues comprises dans le périmètre intérieur du parcours.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur tout le parcours de la course. Le pétitionnaire prendra toute disposition pour prévenir les riverains du parcours.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par le comité organisateur sous contrôle des Services Techniques. L'arrêté sera apposé sur chaque barrière interdisant l'accès au circuit. Le pétitionnaire aura la charge de cette apposition.

Article 4 : Monsieur le Préfet, M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTLOUIS SUR LOIRE, l'Association "Courir Santé Cancer", Madame la Responsable des services, M. le Chef de Service de la Police Municipale, Monsieur Le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Directeur de la société Fil Bleu, Monsieur le Colonel des Sapeurs Pompiers sont chargés de l'exécution du présent arrêté chacun en ce qui le concerne.

A La Ville aux Dames, le 07 septembre 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint Délégué à la Sécurité et aux Transports



Dominique MAZALEYRAT